

" Il n'y a pas de croissance sans défi ! "

J.J. Servan Schreiber

La relance de l'économie intérieure des pays développés
et le progrès économique des pays en voie de développement
passent par la démocratisation de l'accès
à la propriété intellectuelle

La collection de livres
Passeport Intellectuel CB ou IND :
la solution aux enjeux économiques
du 21^{ie} siècle pour l'inventeur, la PME
et la Grande Entreprise

Michel Dubois

Consortium International d'Éditions U.S.D. System
Universal Strategy Development System

www.sosinvention.com www.usdclub.org

Passeport Intellectuel (CB ou IND)

1 - Que signifie l'appellation "*Passeport Intellectuel CB ou IND*" ?

Il s'agit d'une collection d'ouvrages littéraires et artistiques qui procure naturellement à l'auteur d'une invention brevetable ou d'un concept non brevetable (*service, commerce, etc...*) la seule propriété naturelle (*intellectuelle et universelle*) qui soit au monde : la propriété d'une **Œuvre de l'Esprit**. Chaque ouvrage est assorti d'un plan d'affaires économique (*original et international*) ainsi que d'un portefeuille de contrats appropriés. Le prix de sa réalisation est fixe.

Chaque livre de la collection **Passeport Intellectuel** est composé de trois parties :



1^{ère} partie :

- la biographie de l'auteur
- le descriptif de l'invention ou du concept
- les fondements de la propriété intellectuelle
- des stratégies alternatives contre les copieurs

2^{ème} partie : (*sans supplément de coût*)

- l'évaluation du marché à conquérir
- la stratégie de conquête du marché selon le principe de l'étoilement des droits d'exploitation (*Francession*)
- la projection sur trois ans des gains qui reviennent à chaque spécialiste intervenant dans l'exploitation de l'innovation

3^{ème} partie : (*sans supplément de coût*)

- un portefeuille de contrats internationaux qui sont spécialement adaptés à la stratégie élaborée dans la 2^{ème} partie
- le droit d'auteur couvre l'expression de l'idée contenue dans l'œuvre qui est assortie d'un certificat de garantie

Ce **livre**, dont le rapport qualité /prix est sans concurrence, est le premier instrument de Propriété Intellectuelle qui procure pour le coût approximatif d'un brevet national :

- 1 - la propriété mondiale et perpétuelle du descriptif de la création de l'auteur
- 2 - la préservation des secrets (*concept commercial ou produit industriel*)
- 3 - un prévisionnel original économique, dit PEIP, adapté au marché international convoité
- 4 - un portefeuille de contrats internationaux ajustés à la stratégie économique du projet

Important : Contrairement à la loi sur le brevet d'invention (*ou autre titre monopolistique*), selon les lois internes des États et les Conventions internationales sur le droit d'auteur, tout ou partie d'une propriété littéraire ou artistique (*même non-publiée**) est opposable au dépôt ultérieur d'un titre officiel par un tiers, portant sur un concept ou une invention qui est intrinsèque à l'œuvre... Ce principe juridique international justifie à lui seul l'existence de la **Collection *Passeport Intellectuel***.

2 - Qu'est-ce que la Collection *Passeport Intellectuel* procure de plus ?

C'est une arme stratégique contre l'espionnage industriel et commercial et contre la veille technologique intempestive... Modifiable à souhait, le livre doit être réalisé au plus vite. Soit, dès la conception de l'idée et ce, dans son champ d'applications le plus large...

En cas de copie (*ou de reproduction involontaire par un tiers*), les éditions **USD-System** mettent à la disposition de leur clientèle un service de stratégie commerciale à moindre coût qui prépare et facilite la tâche de l'avocat dans le cadre d'une négociation à l'amiable, voire judiciaire.

* La non publication du livre (*non divulgation de son contenu*) permet l'enregistrement d'un brevet d'invention (*ou autre titre officiel*), mais exclusivement avec l'autorisation contractuelle de l'auteur.

3 - Les 7 clés innovantes de la propriété intellectuelle

1. Histoire du créateur et sa propriété - 2. Préservation des secrets
3. Garantie des droits - 4. Stratégies novatrices - 5. Négociations sécurisées
6. Services innovants - 7. Justice équitable

La collection de livres dénommée " *Passeport Intellectuel CB* " a été créée fin 1997. À l'origine, en 1992, elle se nommait " Bibliothèque des inventions ". Elle avait été conçue pour répondre aux besoins légitimes de l'inventeur potentiel, qu'il soit indépendant ou en PME...

En résumé, la raison d'être de cette collection consiste pour l'inventeur (*rétabli dans ses légitimes droits d'auteur et ce, à titre de créateur d'une œuvre littéraire et/ou artistique*) à :

- lui procurer la propriété * intellectuelle, incessible, inaliénable et mondiale du descriptif de sa création initiale (*textes et dessins*), ainsi que la preuve historique de son appartenance. Les droits d'auteur mondiaux qui en découlent sont valides durant la vie de l'auteur et 50 à 70 ans après sa mort (*pour sa descendance*) ;
- lui procurer le prévisionnel économique international dont il a besoin pour négocier les conditions de transmission des droits de reproduction © de tout ou partie de son œuvre aux tiers. Il négocie de la sorte ; c'est-à-dire, dans le cadre du développement commercial et/ou industriel de l'invention et/ou de l'innovation potentielles résultant de la pratique et de la mise en marché du concept original qui procèdent de son descriptif initial;
- lui procurer un portefeuille de contrats internationaux (*licence, cession, protocoles, etc...*) qui sont spécialement adaptés à la stratégie du prévisionnel économique consigné dans le livre. De tels contrats sont indispensables à la négociation des transferts de droits d'exploitation avec les tiers (*futurs partenaires ou non*) ;
- lui conserver (*tant que nécessaire*) ses secrets techniques, technologiques, conceptuels et commerciaux contenus dans le livre (*non publié*), ainsi que l'éventuelle brevetabilité de son invention potentielle. Cette remarquable disposition lui permet aussi de donner connaissance de tout ou partie de son projet aux tiers intéressés par l'innovation et qui signent avec lui un protocole de confidentialité et de non divulgation de grande efficacité juridique (*inclus dans le portefeuille de contrats*).

Important : les droits de l'auteur relatifs à la propriété de son œuvre, consignée dans un livre de la collection " *Passeport Intellectuel CB* ", sont garantis par l'éditeur USD. L'usage de cette collection d'avant-garde suscite de nouvelles stratégies d'attaque (*y compris en droit pénal*) et de défense contre les copieurs qui s'avèrent plus rapides et beaucoup moins onéreuses que les recours judiciaires habituels. Résultat : assurance d'une justice plus équitable !

Nouveau Passeport USD pour la Grande Entreprise : les éditions USD System viennent de créer une collection de livres qui répond aux besoins de la **grande entreprise**... Diffusée sous l'appellation " *Passeport Intellectuel IND* ", son utilisation en atelier ou en laboratoire implique un engagement éthique qui est signé pour la durée d'un projet précis entre la direction de l'entreprise et chaque participant des équipes de techniciens, d'ingénieurs et/ou de scientifiques. Cette collection supporte ostensiblement la participation créative et solidaire de tous les signataires. Son usage suscite aussi de nouvelles stratégies, dont l'efficacité contribue à la réduction de l'espionnage industriel et commercial ainsi que des transfuges.

Remarque : Hormis la preuve d'antériorité qu'il confère au déposant, aucun pli scellé et horodaté (*ou l'équivalence, voire dépôt de copyright sans œuvre authentiquement littéraire ou artistique*) ne procure a priori la même propriété et les mêmes produits/services que les collections " *Passeport Intellectuel CB* " et " *Passeport Intellectuel IND* ".

4 - À qui s'adresse la Collection de livres Passeport Intellectuel ?

Elle s'adresse d'abord à **l'auteur** d'une invention ou d'un concept ; c'est-à-dire à tout **créateur** de produit ou de service ! ... Elle a été spécialement conçue à son attention pour réaliser, rapidement et à moindre coût : sa propriété universelle, la valorisation du projet qui en résulte, le maintien de ses secrets aussi longtemps que nécessaire, ainsi que de nouveaux moyens de défense en droit.

Les **chefs d'entreprises** et les **gestionnaires** de toutes conditions (*de l'artisan à la multinationale*) y trouvent des "méthodes originales" ~ *génératrices de motivation pérenne et de prévention* ~ qui entretiennent l'harmonie entre collaborateurs, associés et partenaires pour la réalisation d'un projet commun... Ils y trouvent aussi des "procédés inédits" qui suscitent la décroissance du nombre des transfuges et la préservation des secrets, ainsi que la réduction de la concurrence déloyale et de l'espionnage technologique et commercial.

Les **juristes**, les **comptables** et les **consultants d'entreprise** y trouvent des "stratégies efficaces" pour l'élaboration d'un projet commercial, pour la défense des droits des créateurs les plus exposés et, par conséquent, pour la conquête d'un gigantesque marché mondial qui n'est qu'au début de son expansion (*5 à 7 millions de clients potentiels par année*).

Les **agents de brevets d'invention** et les **conseils en propriété intellectuelle** y trouvent "les solutions" à trois sempiternelles préoccupations : **1** - l'identification formelle de l'invention à son auteur; **2** - l'établissement indubitable de la propriété initiale de l'auteur sur sa création; **3** - le maintien en secret de sa propriété et du projet qui en résulte aussi longtemps que nécessaire. C'est-à-dire jusqu'à la cession de ses droits d'auteur, de telle sorte qu'ils soient expressément transmis à qui possède l'envergure pour acquérir, développer et protéger en justice un titre monopolistique international d'exploitation (*brevet ou autre*), si tel est le cas.

Les **investisseurs** et les **financiers** y trouvent une "formule d'entente paisible" pour conclure en toute sécurité des accords contractuels dynamiques avec des créateurs qui sont enfin dégagés des suspicions légendaires, qu'ils ont toujours plus ou moins manifestées à leur égard.

Telle qu'elle a été conçue, cette **collection** ouvre de nouvelles perspectives pour le développement économique des innovations, qu'elles concernent l'industrie, les services ou les arts.

5 - Un livre de la Collection Passeport Intellectuel est un **instrument de droit et légal**.

Il est **de droit et légal** (*jurisprudence du 04/07/2006*), parce que toute personne a le droit d'écrire et/ou de dessiner, de recourir ou non au service d'un transcritteur, de publier ou non ses œuvres et ce, du moment que leur contenu n'est pas contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Par l'authentification de la création de l'auteur, il comble le vide juridique qui subsistait "contre toute logique" entre la matérialisation initiale de l'idée et l'invention proprement dite.

Le **livre** renforce le droit de l'inventeur par l'établissement de trois preuves

- 1 - la preuve** de son identité d'auteur (*créateur d'une invention potentielle, d'un concept ou autre...*)
- 2 - la preuve** de la propriété de sa création, à titre d'auteur (*sans propriété, pas de vol*)
- 3 - la preuve** de sa volonté commerciale et économique d'innovateur potentiel (*pour l'évaluation de préjudices matériels en cour ou hors cour*).

Recours original contre les copieurs : À l'instar du **droit pénal** relatif au copyright sur les œuvres cinématographiques, en cas de plagiat (*volontaire ou involontaire*), et contrairement au procès en contrefaçon suscité par le brevet d'invention (*ou autre titre monopolistique*), le fardeau de la preuve incombe au plagiaire et non à la victime. Particularité qui offre à l'auteur des stratégies novatrices, plus rapides, plus efficaces et beaucoup moins onéreuses pour la préservation de ses droits. Aspect notable de l'emploi de la **Collection Passeport Intellectuel**, qui devrait susciter le développement d'une justice plus préventive que répressive. C'est-à-dire une justice plus accessible à tous et donc plus équitable entre les parties.